

Sauf d'éventuelles modifications ultérieures notifiées, ou des termes spécifiques pour des conditions d'épidémie publiés sur le site Internet et qui peuvent dépendre de la législation française en vigueur. Ces termes sont applicables aux locations dans le système vendee-gites.com. Dans le cas de locations indiquées étant sous la gestion d'une agence ou société tierce, veuillez vous référer aux termes propres à cet organisme. Ces locations sont clairement étiquetées comme telles sur notre site Internet, le cas échéant.

1. Le Propriétaire (ou le gestionnaire direct de la location), dont le nom figure sur le contrat de location en tant que loueur, offre le logement ("Le Logement") pour les locations saisonnières, comme décrit sur la fiche descriptive, au locataire ("Le Client"). Cette offre est assujettie aux confirmations écrites. Martin Holmes / Accord Services EI est mandaté par Le Propriétaire uniquement pour effectuer des publicités pour Le Logement, sur Internet ou tout autre support, et d'enregistrer des réservations de leur part. **Le contrat de location est entre Le Client et Le Propriétaire.** Le Propriétaire peut être représenté sur place par une personne mandatée pour la gestion des locations.

2. Le descriptif du Logement est donné en toute bonne foi, basé sur les renseignements fournis par Le Propriétaire, cependant il est de la responsabilité du Client de juger de la convenance du Logement et de demander tout renseignement qu'il juge pertinent ou important, au moment de la réservation.

3. Pour réserver Le Logement, Le Client doit remplir et signer le contrat de location et le faire parvenir et effectuer un paiement initial (25% du prix de la location et des frais de réservation). **Ce paiement initial n'est pas remboursable.** Ce paiement sera effectué par virement, ou par carte bancaire au téléphone. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si le coût de réception du paiement dépasse ce qui est habituel. Dès réception du contrat de location et du paiement initial, Le Client recevra un exemplaire du contrat contre signé et un reçu pour le paiement initial. **Ceci est l'acceptation formelle de la réservation.** Si le contrat de location n'est pas reçu dans un délai de **21 jours** à partir de la réservation initiale, Le Propriétaire se réserve le droit de considérer la réservation tacitement annulée.

4. Le solde de la location est redevable **huit semaines** avant la date de commencement de la location. Si le règlement n'est pas reçu à la date d'échéance plus 14 jours, le Propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation par écrit et de prendre des mesures pour relouer la période. Dans ce cas, la clause 7 des termes et conditions sera appliquée. Des réservations effectuées à moins de huit semaines avant le début de la location nécessitent un règlement total au moment de la réservation.

5. Tous les frais et charges inhérents à la location, ou accrus pendant la location, prévus dans le contrat de location, ou indiqués autrement (location de linge, supplément chauffage, supplément ménage, taxe de séjour, accès Internet, etc.) doivent être réglés sur place au Propriétaire ou son représentant avant de quitter les lieux. Le Propriétaire peut facturer l'utilisation de système électrique du Logement pour recharger des véhicules électriques ou hybrides. Le montant sera typiquement forfaitaire en fonction de la consommation moyenne du type de véhicule, son utilisation et la durée de la location. En l'absence d'une prise de branchement dédiée à la recharge de ces véhicules, le dispositif de branchement utilisé par Le Client doit limiter le courant à 10 ampères. La responsabilité du Client est engagée pour des dommages causés aux équipements du Logement, des dommages au véhicule et les conditions de sécurité.

6. Une caution est demandée pour chaque location afin de dédommager d'éventuels dégâts subvenant au Logement et/ou mobilier et/ou à son équipement, ou dans le cas d'une condition inacceptable du Logement au moment du départ, ou dans le cas de non-paiement des frais et charges dus. Cependant, le montant de la caution ne limite pas les dédommagements du Client au Propriétaire en cas de dégâts supérieurs à la caution. La caution est une partie intégrale du contrat entre Le Client et Le Propriétaire. Accord Services EI ne prend pas part dans l'établissement ou la médiation des déductions jugées dues par Le Propriétaire. **Le Propriétaire se réserve le droit de refuser l'entrée au Logement en cas d'absence de la caution requise.** La modalité de caution est spécifiée sur le contrat de location. La caution peut être demandée par Le Propriétaire, avant la date de location, à travers le système en-ligne sécurisé de "Swikly". Le Client doit acter cette demande sans tarder. Il n'y aura pas débit sur la carte bancaire du Client à ce moment là et pas de frais dans ce processus, sauf si la banque du Client les impose. Si il n'y a pas de déduction due sur la caution Swikly, elle sera simplement annulée dans un délai de 7 jours suivant la fin de la location. Si une déduction est due au Propriétaire, celle-ci sera notifiée et la déduction effectuée dans ce même délai de 7 jours. Toute déduction sera assujettie à une majoration pour couvrir les frais d'opération de Swikly de 5% HT. D'autres modalités de caution peuvent être stipulées sur le contrat de location, par espèces, par virement, ou par chèque. Dans ce cas, la caution, totale ou partielle, sera rendue dans un délai de 15 jours suivant la fin de la location. Des frais d'opération bancaire ou d'échange de devises peuvent être déduits de la somme ainsi restituée.

7. Dans le cas d'une annulation par le Client, ou tacitement selon la clause 4 ci-dessus, comme défini en clause 3, le paiement initial n'est pas remboursable (cf. *Le Code du Tourisme*). Le Client restera redevable de la totalité du prix de location. La redevance pourrait être levée et/ou un solde remboursé (hors les 25% initiales) uniquement selon l'avis du Propriétaire et ses possibilités à relouer la période concernée. Toutes pertes et frais encourus ou dus à un service intermédiaire seront déduits des remboursements.

En cas d'une annulation pour raisons d'épidémie : Les termes et conditions standards pourraient être modifiés en fonction des dispositions de la législation française en vigueur au moment de l'annulation et dans l'étendue d'application prévue. Des indications peuvent être publiées sur notre site Internet mais n'impliquent pas que les termes décrits seront en vigueur au moment des réservations ultérieures ou des locations déjà sous contrat. Le Client doit obtenir une assurance voyage qui couvre, dans la mesure du possible, les risques, pertes ou frais engendrés par des conditions d'épidémie et cette assurance sera le moyen prioritaire et en premier lieu pour être indemnisé.

8. Le Client accorde qu'il prendra une assurance voyage comprenant la responsabilité civile*. Ceci s'applique également pour tous les colocataires. Ceci est **obligatoire** dans la législation Française (*la loi "Méhaignerie" du 6/7/1989*) en dehors de l'assurance habituelle du Propriétaire. Le Client doit fournir les justificatifs de cette assurance à l'arrivée, ou à l'avance si cette demande est faite. **Le Propriétaire se réserve le droit de refuser l'entrée au Logement en cas d'absence des justificatifs.**

*Dans certains pays la responsabilité civile voyage (villégiature) peut être incluse dans une assurance d'habitation ou familiale et ces justificatifs doivent être fournis.

9. La période de location commencera à 17.00h le premier jour et finira à 10.00h le dernier jour. **Le Propriétaire ne sera pas tenu de donner l'accès au Logement avant l'heure d'arrivée indiquée et le Client ne sera pas en droit d'occuper les lieux après l'heure de départ indiquée.** Le Client est tenu de prévenir Le Propriétaire de son heure d'arrivée et de respecter les limitations imposées. Tout heure d'arrivée tardive devra être signalée au Propriétaire.

10. Le nombre maximum de personnes séjournant dans le Logement ou utilisant les équipements associés ne doit pas dépasser la capacité indiquée dans la fiche descriptive, (ceci inclut des matelas et lits de camp supplémentaires, des tentes, caravanes et camping cars, ou l'utilisation non-prévue des canapés en tant que couchages), sauf si Le Propriétaire donne son accord par écrit. **Toute modification au nombre de personnes indiqué sur le contrat de location doit être signalée au préalable. D'éventuels visiteurs doivent être signalés au Propriétaire au préalable et sont acceptés uniquement avec l'accord du Propriétaire et selon les termes qu'il souhaite imposer.** Notez qu'un dépassement de la capacité maximal spécifiée, sans l'accord au préalable du Propriétaire, peut engendrer une majoration du loyer, ou le refus des personnes en sur-nombre, ou la résiliation immédiate de la location.

11. Le Client s'engage à être le garant du respect du Logement et des équipements associés, du respect de ses colocataires pour la tranquillité des logements voisins et de s'assurer qu'ils n'ont pas un comportement entraînant des risques de dommages et/ou blessure aux autres, et le respect de toute réglementation interne aux lieux. **Le Client s'engage à laisser le Logement dans un état propre et rangé à la fin de la période de location. Le Propriétaire se réserve le droit de retenir une déduction sur la caution pour couvrir le nettoyage supplémentaire si Le Client laisse le Logement dans un état non acceptable. Le Propriétaire sera le seul juge de ce fait. L'option ou paiement d'un service ménage en fin de séjour ne dispense pas Le Client de ses obligations de laisser le Logement dans un état raisonnable.**

12. Le Client s'engage à assurer la sécurité de ses colocataires à tout moment et en particulier la sécurité des enfants en bas âge et des personnes ne sachant pas nager, près de la piscine et/ou autre point d'eau et d'assumer pleinement tout risque inhérent. Le descriptif de La Location publié sur notre site Internet indique le dispositif de sécurité de la piscine déclaré par Le Propriétaire. Accord Services EI n'accepte aucune responsabilité pour la conformité de ces dispositifs aux normes et aux législations, ni leur présence sur les lieux, ni leur état de fonctionnement. Le Client doit s'assurer de la convenance de tous les équipements à ses besoins avant de réserver et il accorde qu'un dispositif de sécurité ne remplace pas une vigilance accrue à tout moment. Le Client doit s'assurer qu'il a compris l'utilisation des équipements de sécurité de la piscine, les profondeurs du bassin et la configuration des lieux et accorde que la piscine et ses équipements de sécurité seront utilisés de manière à assurer la sécurité de ces colocataires.

13. Le Client informera Le Propriétaire, ou son représentant, sans tarder, de tout manquement ou défectuosité du Logement ou panne d'équipement ou appareil du Logement et des équipements associés pour que des dépannages puissent être effectués le plus rapidement possible. Aucune réclamation ne sera acceptée concernant les manquements ou défectuosités non signalés au moment de leur découverte. **Toute réclamation doit être adressée au Propriétaire, en tant que loueur, celle-ci dépend uniquement du contrat établi avec le Propriétaire. Toute réclamation est indépendante des services de publicité et d'administration fournis par Accord Services EI.**

14. Le Propriétaire ou Accord Services EI ne sera pas redevable au Client ;

- Pour tout manquement ou défectuosité temporaire dû aux services publics ou survenant aux équipements ou appareils du Logement et ses équipements associés.
- Pour toute perte, tout dommage ou blessure résultant des conditions climatiques, émeutes, guerres, grèves, épidémies, ou autre circonstance en dehors du contrôle du Propriétaire ou de d'Accord Services EI.
- Pour toute perte, tout dommage ou inconvénient causés au et/ou subis par Le Client si Le Logement est détruit ou considérablement endommagé avant le commencement de la période de location et dans ce cas Le Propriétaire remboursera tout montant déjà perçu concernant la location dans un délai de 7 jours suivant la notification d'annulation de la location.

15. En aucune circonstance, la responsabilité du Propriétaire ou d'Accord Services EI n'excédera le montant perçu pour la location.

.....